



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 14 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 07 novembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Blanche, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaients donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET		R. SAINT GERMAIN	X
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arllette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J. Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J. P. GUILLAUD	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS		C. FAVRE	X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

**198-2024 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – EXERCICE 2024 –
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (M57) – DM N°2**

Rapporteur : Jacky DONJON

Le budget annexe Déchets ménagers et assimilés doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative à ce stade de réalisation de l'exercice.

Provisions pour dépréciations de créances

Pour constituer cette provision, à hauteur de l'estimation du risque d'irrecouvrabilité, il est nécessaire d'affecter des crédits au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »

Les modifications proposées sont les suivantes :

- une augmentation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants », à hauteur de 1 000 €,
- une augmentation en recettes du compte 75888 « Autres », à hauteur de 1 000 €,

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		
68	Dotations aux provisions et dépréciations		1 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 000,00

R	RECETTE		
75	Autres produits de gestion courante		1 000,00
75888	Autres		1 000,00

Créances éteintes

Pour permettre de passer les écritures liées à l'admission en non-valeur des créances éteintes, proposées par le service de gestion comptable de Chambéry, il est nécessaire d'inscrire des crédits budgétaires.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- une augmentation en dépenses du compte 6542 « Créances éteintes » à hauteur de 1 500 €,
- une augmentation en recettes du compte 75888 « Autres », à hauteur de 1 500 €,

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		
65	Autres charges de gestion courante		1 500,00
6542	Créances éteintes		1 500,00

R	RECETTE		
75	Autres produits de gestion courante		1 500,00
75888	Autres		1 500,00

Dotations aux amortissements

La nomenclature M57 impose d'appliquer le *prorata temporis* à l'amortissement des biens acquis dans l'année. Le montant prévu au budget ne permet pas d'honorer les échéances d'amortissements 2024 dans leur totalité, il est nécessaire d'affecter des crédits au chapitre 042 « Dotations aux amortissements »

Les modifications proposées sont les suivantes :

- une diminution en dépenses du compte 023 « Virement à la section d'investissement », à hauteur de 10 500 €,
- une augmentation en dépenses du compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », à hauteur de 10 500 €,
- une augmentation en recettes du compte 28158 « Autres installations, matériel et outillage techniques », à hauteur de 10 500 €,
- une diminution en recettes du compte 021 « Virement de la section de fonctionnement », à hauteur de 10 500 €,

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		
023	Virement à la section d'investissement	10 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	10 500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 500,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		10 500,00

I	INVESTISSEMENT		
R	RECETTE		
021	Virement de la section de fonctionnement	10 500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	10 500,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 500,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 500,00

Gestion Savoie Déchets

Savoie Déchets a transmis à la collectivité, deux factures de 2023 pour le traitement et la collecte des points d'apports volontaires et des ordures ménagères pour un total d'environ 29 000 €, la somme n'ayant pas été prévue au budget 2024, il y a lieu de prévoir l'inscription des crédits budgétaires.

Lors du Comité Syndical de Savoie Déchets du 13 octobre 2023, il a été décidé d'appliquer une péréquation entre les adhérents selon la situation géographique, financière et les performances sur le tri à la source. Cette nouveauté qui se traduit par l'émission d'un mandat et d'un titre de 20 000 € par Savoie Déchets à l'encontre de ces adhérents, n'a pas été prévue sur le budget 2024 de la Communauté de communes. Le solde entre les deux écritures est positif pour la Communauté de communes.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- une diminution en dépenses au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 29 000 €,
- une augmentation en dépenses du compte 65568 « Autres contributions » pour 49 000 €,
- une augmentation en recettes du compte 747888 « Autres » pour 20 000 €,

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		
011	Charges à caractère général	29 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	500,00	
61521	Terrains	5 000,00	
615221	Bâtiments publics	5 000,00	
61551	Matériel roulant	2 500,00	
6156	Maintenance	500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	
6236	Catalogues et imprimés et publications	4 000,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	
65	Autres charges de gestion courante		49 000,00
65568	Autres contributions		49 000,00

R	RECETTE		
74	Dotations et participations		20 000,00
747888	Autres		20 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°2 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés (M57) exercice 2024 comme présentée ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance

Christelle HUGONOT

La Présidente,

Béatrice SANTAIS